

01.09.2015 – 08:27 Uhr

bonus.ch : premières tendances de la hausse des primes d'assurance-maladie pour 2016*Lausanne (ots) -*

Le site de comparaison en ligne bonus.ch a analysé les premières primes-maladie provisoires 2016. On constate une hausse moyenne qui oscillera entre 4% et 6%, une tendance en légère augmentation depuis l'année passée.

Selon une première analyse se basant sur plus de 80'000 primes-maladie communiquées, la hausse moyenne sera légèrement supérieure à l'an passé et oscillera entre 4% et 6% de manière générale.

Concernant les disparités régionales, ce sont les cantons Suisses-allemands qui vont subir une plus grande hausse des primes-maladie, principalement Argovie, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Glaris, Lucerne, Nidwald, Obwald et Saint-Gall. Les Suisses romands, excepté Fribourg et Jura, vont en revanche enregistrer une hausse de primes plus modérée. Ce sera également le cas pour le canton du Tessin.

Parmi plus de 80'000 primes-maladie analysées qui représentent plus de 40% de la population, on trouve des extrêmes de changement qui varient entre -10% et +25%. Par exemple, un enfant dans le canton de Fribourg, région 2 des primes, modèle traditionnel d'assurance avec une franchise 600, verra sa prime augmenter de plus de 20%. Autre cas d'exemple, la prime d'un jeune adulte vivant dans le canton de Zurich, région 3 des primes, avec une franchise 2500 sans couverture accident, augmentera de plus de 19%.

Les modèles alternatifs vont subir une hausse légèrement plus forte que les modèles traditionnels. Au niveau des tranches d'âge, ce sont les jeunes adultes qui subissent une plus forte hausse. Quant aux franchises les plus élevées, soit celles de 2000 et 2500, ce sont elles qui voient leur prime croître d'avantage. On constate que l'ensemble de ces critères suit les mêmes tendances de hausse que l'année passée.

Cette analyse a été effectuée sur la base de l'amalgame de données de plusieurs caisses-maladie dont les primes sont ou ne sont pas présentes sur notre site en fonction du choix de l'assureur d'afficher ou non ses primes provisoires.

C'est paradoxal de constater que malgré une hausse constante des primes-maladie d'année en année, sur la base de notre dernière étude*, les assurés se disent de plus en plus satisfaits de leur caisse-maladie. On peut en déduire que les assurés prennent progressivement conscience que les primes-maladie reflètent l'évolution des coûts de la santé. bonus.ch salue l'initiative de l'assureur SWICA qui vise à impliquer les pharmaciens via un tout nouveau modèle d'assurance. Une orientation réfléchie dans la prise en charge des patients en premier lieu par le médecin de famille, et à l'avenir par les pharmaciens, est une solution non négligeable pour la maîtrise de l'évolution des coûts de la santé.

La prime d'assurance-maladie obligatoire représente un montant de plusieurs milliers de francs à déboursé chaque année. Pour de nombreuses familles suisses, un changement de caisse-maladie peut signifier une source d'économie importante. C'est pourquoi, avec bonus.ch, les assurés peuvent s'y prendre plus tôt et optimiser au mieux leur couverture d'assurance.

Accès au comparatif des primes d'assurance-maladie provisoires 2016 : <http://www.bonus.ch/zrJS4CZ.aspx>

*Enquête de satisfaction des Suisses sur les caisses-maladie : <http://www.bonus.ch/zrZF1MX.aspx>

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 1er septembre 2015